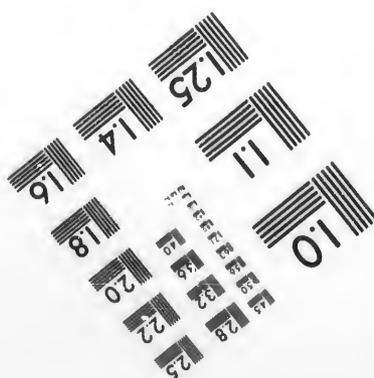
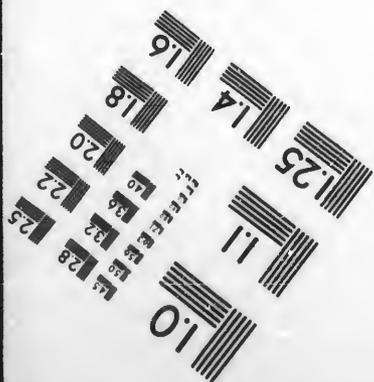
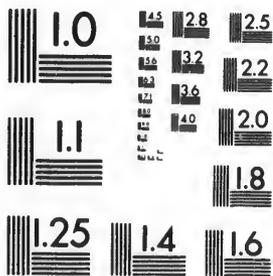


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



15 12.8 12.5
13.2 12.2
12.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or
distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou
de la distortion le long de la marge
intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

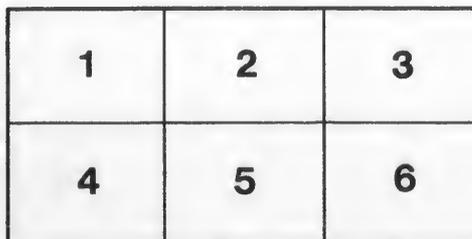
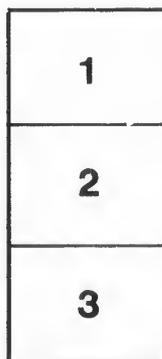
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

BIBLIOTHEQUE,
ARCHIVES PUBLIQUES,
OTTAWA, ONT.

35

9

DE 1867 A 1871.

05116

83

1871
(55)

0
0
0
0
0
0
0
0
0
0

114628

él
la
né
Co
fin
fo
ve
pl

lo
ne
au

un
de
av
de
n

de
to
pl
te
et
d
l'

a
re

DE 1867 A 1871.

Il y a bientôt quatre ans, la Province de Québec procédait à des élections générales sous l'empire d'une constitution nouvelle. Le peuple, lassé des luttes que l'union du Haut et du Bas-Canada avait occasionnées et cédant aux promesses séduisantes qu'on lui faisait, acceptait la Confédération qu'on lui avait imposée sans le consulter, comme il avait fini par accepter l'union. Le ministère remportait les élections à une forte majorité. L'opposition s'effaçait en quelque sorte pour ne pas entraver le régime nouveau qui fut inauguré sous les circonstances les plus favorables à son développement.

Nous sommes à la veille d'une autre élection générale et nous voulons, en jetant un regard en arrière sur les quatre années écoulées, nous rendre compte des résultats obtenus et de notre situation présente au point de vue politique et financier.

En 1867, la Province du Canada entrait dans la Confédération avec une dette de \$62,500,000. Le surplus de sa dette devait être partagé par des Arbitres, entre la Province de Québec et celle d'Ontario. Ceux qui avaient été en faveur de la Confédération portaient ce surplus à moins de \$5,000,000 (1) et assuraient que la part de la Province de Québec n'excéderait pas \$1,750,000 ou tout au plus \$2,000,000.

Les revenus de la Province consistaient en un subside de \$70,000, de 80 cts. par tête de la population d'après le recensement de 1861, en tout \$959,252, payable annuellement par le gouvernement du Canada, plus quelques revenus spéciaux, dont le plus important était le revenu territorial. Ses charges consistaient dans les dépenses d'administration et le paiement de l'intérêt à 5 p. c. sur la part qu'elle aurait à payer d'après le partage fait par les arbitres, dans le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada.

Les partisans du nouvel ordre de choses établissaient par chiffres et avec une apparence de conviction qui pouvait en imposer, que les revenus de la Province de Québec excéderaient ses dépenses, que ses

(1) Discours de M. Galt sur la Confédération.

finances seraient dans l'état le plus florissant et lui permettraient de consacrer aux améliorations publiques des sommes considérables. (1)

Nous avons maintenant des faits pour juger de ces assertions.

Les recettes pour l'année finissant le 30 juin 1870 ont été de.....	\$1,663,236
Les dépenses	1,584,145
	<hr/>
Excédant apparent.....	79,091

Nous disons excédant apparent, parce que de fait les recettes comprennent des montants considérables reçus pour vente de terres et de coupes de bois, ainsi que pour intérêts qui ne sont pas et ne doivent pas être considérés comme revenu ordinaire et permanent. De plus, le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada, est de \$10,500,000 (2) au lieu de \$5,000,000.

Les Arbitres ont chargé à la Province de Québec les 8/17 de ces \$10,500,000 ou \$4,941,176 dont l'intérêt à 5 p. c. est de \$247,058. Ces intérêts n'ayant pas été payés en entier pour 1870, ne sont pas compris dans la dépense de \$1,584,145, en sorte que le surplus apparent est absorbé et qu'il y a un déficit réel et considérable, et cela sans aucune dépense extraordinaire et sans autres déboursés pour améliorations publiques que quelques faibles montants employés pour terminer les prisons de Québec, de Sherbrooke et de St. Vincent-de-Paul.

Comparons ces recettes et dépenses avec les états de <i>La Minerve</i> et nous trouvons que les recettes, au lieu d'être de.....	\$2,400,000
Ne sont que de.....	1,663,236
	<hr/>
Ou \$736,764 en moins.....	\$ 736,764
	<hr/>
Les dépenses sont de.....	1,831,163
Au lieu d'être de.....	1,160,000
	<hr/>
Ou \$671,163 en plus.....	671,163
	<hr/>
Déficit sur les recettes.....	\$ 736,764
Augmentation de dépenses.....	671,163
	<hr/>
Erreur totale.....	1,407,927

(1) *La Minerve* du 26 juillet 1867 portait notre revenu local à \$2,400,000 et la dépense à \$1,160,000, laissant un surplus de \$1,240,000.

(2) Voir états faits par MM. Robertson, Wood et Langton.—(Correspondance sur l'arbitrage.)

Ainsi les dépenses d'Ontario diminuent pendant qu'elles augmentent à Québec. Il faut soixante et cinq employés et \$122,467 de plus à Québec qu'à Ontario pour faire fonctionner le gouvernement. Il y a à Québec sept ministres ; il n'y en a que cinq à Ontario. Ceux de Québec reçoivent \$25,750, ceux d'Ontario seulement \$16,800, ou \$8,900 de moins. La législature, y compris le Conseil Législatif, coûte à Québec \$146,337, elle ne coûte à Ontario que \$81,885 ou \$64,452 de moins. L'indemnité des Députés et des Conseillers Législatifs est à Québec \$55,800 et seulement \$37,900 à Ontario où il n'y a pas de Conseil Législatif. Les députés reçoivent à Québec \$600 par session et \$450 seulement à Ontario. Dans le Nouveau-Brunswick, ils reçoivent \$6 par jour pendant la durée de la session et seulement \$4 à la Nouvelle-Ecosse. Inutile de multiplier les chiffres. Ceux-ci suffisent pour faire voir avec quelle extravagance les affaires sont conduites dans la Province de Québec et pour expliquer comment la Province d'Ontario peut assister toutes les entreprises de chemins de fer, faire des octrois pour faciliter l'égoût des savannes, et pour défricher les terres publiques et y établir des colons, construire une résidence pour son Lieutenant-Gouverneur, ériger des asiles pour les sourds et muets, et avoir en outre des placements à intérêt au montant de \$2,242,665, pendant que la Province de Québec n'a en caisse qu'une somme insuffisante pour payer les intérêts qu'elle doit, et qu'elle peut à peine terminer les quelques prisons commencées avant la Confédération.

Il est vrai que la Législature de Québec pendant les deux dernières sessions a garanti des subsides en argent et des octrois de terres considérables pour favoriser la construction de chemins à lisses et de voies ferrées, dans différentes parties de la Province. L'effet de ces mesures ne s'est pas encore fait sentir sur les finances du pays et si toutes les voies projetées se construisent, elles ne feront qu'aggraver la situation financière en créant de nouvelles charges au montant d'environ \$500,000 et en privant le pays d'une de ses principales sources de revenus, ses terres publiques.

Nous n'entendons pas blâmer ces mesures, qui, nous le croyons, sont propres à développer les ressources du pays, et si nous les signalons ce n'est que pour faire voir l'incurie et l'imprévoyance du gouvernement qui, en face d'un déficit annuel considérable, de charges additionnelles créées pour un avenir prochain et une diminution probable de revenus, au lieu d'appliquer l'économie la plus rigoureuse dans l'administration publique, ne trouve rien de mieux à faire que d'imposer des taxes nouvelles sur les procédés judiciaires, et des charges sur les colons

établis sur les terres de la Couronne, qui sont d'autant plus injustes et vexatoires qu'elles pèsent sur les classes les plus pauvres de la société.

La situation financière est ou ne peut plus mauvaise et avec les hommes au timon des affaires qui ne font rien, ne suggèrent rien pour l'améliorer, nous serons sous peu invinciblement conduits à la taxe directe ou à une répudiation déshonorante, seule alternative que nous laissons entrevoir l'administration actuelle.

Si des finances, nous passons à la situation politique, nous nous demandons en vain quelles réformes ont été opérées, quelles sont les mesures d'un intérêt général qui ont été adoptées depuis 1867. Pendant que la législature d'Ontario s'occupait d'étendre ses chemins de fer par des octrois considérables, d'accorder aux colons des octrois de terre gratuits, de les protéger par un *homestead law*, d'améliorer la loi d'éducation en établissant des écoles spéciales, de prohiber le double mandat, quant aux membres du gouvernement, de prévenir la corruption dans les élections, d'assurer l'indépendance du parlement, de régler le mode de contester les élections et d'améliorer la judicature; le gouvernement à Québec proposait une loi sur le notariat, qui plaçait tous les notaires du pays sous le contrôle immédiat du gouvernement, d'ôter aux sociétés d'agriculture le droit d'élire ceux qui devaient les représenter dans la chambre d'agriculture, et les faire nommer par l'Exécutif, de créer une police rurale, qui a déjà reçu un commencement d'exécution à Québec, et qui bientôt devra s'étendre à tout le pays. Le gouvernement a de plus proposé la refonte des lois municipales, se réservant par le code qu'il a fait adopter une foule de pouvoirs inutiles et vexatoires qui, sous le prétexte de surveiller l'exécution et le fonctionnement de la loi lui permettront de s'immiscer dans les affaires municipales pour contrôler les actes des conseils municipaux.

L'administration des terres de la Couronne se signalait par des règlements mesquins et vexatoires, qui ont eu l'effet de décourager les colons et de les priver de terres défrichées par leurs labeurs.

Pendant que les mesures d'Ontario avaient pour but d'étendre le cercle des attributions du peuple, de garantir ses droits et sa liberté d'action, de développer les ressources du pays et d'offrir les conditions les plus avantageuses pour l'établissement des terres incultes, le gouvernement de Québec cherchait par tous les moyens à centraliser le pouvoir entre ses mains, à détruire l'esprit d'initiative et d'indépendance qui seul rend une population forte, active et énergique.

Le contraste entre l'état de la Province d'Ontario et celui de la Province de Québec est frappant et humiliant pour nous.

Électeurs, le remède est entre vos mains. Lisez les quelques tableaux que nous vous présentons, et jugez par vous-même si ceux qui ont dirigé les affaires depuis quatre ans méritent de nouveau vos suffrages et votre confiance. Demandez-vous s'ils ne vous ont pas trompés lors de la Confédération, s'ils n'ont pas depuis abusé de la confiance que vous aviez reposée en eux et si ce sont les hommes qui peuvent tirer le pays de l'embarras financier où ils l'ont plongé. C'est au poll que vous devrez donner votre réponse, et de cette réponse dépendra l'avenir du pays.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Depuis la Confédération, les ministres du gouvernement fédéral, MM. Cartier, Langevin et Chapais ont eu des sièges dans la législature locale, et MM. Chauveau, Beaubien, Archambault et Irvine, les ministres du gouvernement local, ont siégé dans la Chambre des Communes, à Ottawa. Ces ministres se sont fait élire pour les deux chambres sous le prétexte qu'il fallait que le Bas-Canada fut représenté par ses hommes les plus capables pour mieux défendre ses intérêts ; mais le véritable motif de cette double élection était la nécessité de faire approuver la Confédération et d'exercer dans les élections l'influence des deux gouvernements, celui de la Puissance et celui de la Province de Québec. Cette double élection a eu pour effet d'obliger les ministres fédéraux de négliger leurs devoirs à Ottawa pour assister aux sessions de la législature de Québec, pendant que ceux de Québec ont été des mois entiers absents de Québec, pendant les sessions à Ottawa. Les affaires étaient par là négligées et le public souffrait. L'absence des ministres n'était cependant qu'un des moindres inconvénients du système. Les ministres élus pour les deux chambres, par l'influence des deux gouvernements, sont devenus solidaires les uns des autres. Ceux du gouvernement fédéral soutenaient les ministres de Québec en tout et partout, comme ceux de Québec soutenaient le gouvernement fédéral dans toutes ses mesures quelqu'elles fussent, même au détriment de la Province de Québec, qu'ils étaient plus spécialement chargés de défendre. C'est ainsi qu'ils ont tous voté pour assumer plus d'un million de la dette de la Nouvelle Ecosse et pour augmenter son subside de \$82,000 par année, sans aucune compensation pour les autres Provinces ; qu'ils ont voté pour imposer des droits sur le charbon, le blé et la farine, lorsque ces droits affectaient plus particulièrement les habitants du Bas-Canada, qui achètent et ne vendent pas ces articles.

C'est encore un fait qu'ils ont appuyé la mesure du gouvernement fédéral pour admettre la Colombie Anglaise dans la Confédération et

construire un chemin de fer au Pacifique qui devra coûter des centaines de millions de dollars. Mais c'est surtout lorsqu'il s'est agi de l'arbitrage pour diviser entre la Province de Québec et celle d'Ontario la partie de la dette publique dont elles sont demeurées chargées par l'acte de la Confédération, que les ministres de la Province de Québec ont fait voir combien ils dépendaient du gouvernement fédéral. A Québec, MM. Chauveau et ses collègues faisaient voter à l'unanimité par les deux branches de la législature des adresses dans lesquelles il était déclaré que la sentence arbitrale rendue par MM. Gray et McPherson, pendant que la Province de Québec n'était pas représentée, était nulle, et à Ottawa, ils se prononçaient contre la proposition de M. Fournier, qui tenait à affirmer, et dans les mêmes termes, ce qu'ils avaient fait déclarer à la législature à Québec. De plus, lorsque M. Dorion et M. Holton eurent proposé de régler la difficulté d'après un mode qu'ils avaient approuvé, celui d'ajouter à la dette de la Puissance le surplus de la dette dont les Provinces de Québec et d'Ontario étaient chargées, ils ont courageusement parlé et voté contre cette proposition si juste et si équitable, puisque ce surplus de dette n'aurait jamais dû être chargé aux Provinces de Québec et d'Ontario, si ceux qui représentaient le Bas Canada lors de la mesure de la Confédération avaient eu quelque souci de l'intérêt de leur Province.

La conséquence de cette double représentation dans les deux législatures a été que l'influence du gouvernement était double dans chaque législature, et qu'au lieu d'un parlement indépendant, nous avons eu dans chaque Chambre des députés intéressés à soutenir le gouvernement parce que ce gouvernement les soutenait dans leur propre législature.

On mettait ainsi l'intérêt de chaque ministère avant l'intérêt public. De là les mauvaises mesures qui ont signalé les quatre dernières années, tant dans la législature locale que dans la législature fédérale, et dont M. Chauveau et ses collègues et M. Cartier et ses collègues sont également responsables.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
		LÉGISLATION.		
		<i>Conseil Législatif.</i>		
11	1	Greffier.....	\$ 1800.00	1800.00
"	1	1er assistant.....	1400.00	1400.00
"	1	2e assistant.....	1200.00	1400.00
"	1	Greffier des bureaux.....	1000.00	1000.00
"	1	Do des journaux.....	1000.00	1000.00
"	1	Do des comités spéciaux.....	800.00	1000.00
"	1	Huissier de la verge noire.....	800.00	800.00
"	1	Sergent d'armes.....	600.00	600.00
"	1	Commis expéditionnaire.....	600.00	600.00
"	1	Messenger en chef.....	600.00	600.00
"	3	3 messagers, à \$400.....	1200.00	1200.00
"		Montant déboursé pour défrayer les dépenses de la Chambre, et mandats émis.....	20998.11	22461.40
			\$ 31998.11	33861.40
		<i>Assemblée Législative.</i>		
"	1	Orateur.....	2400.00	2400.00
"	1	Greffier.....	1800.00	1800.00
"	1	Assistant greffier.....	1400.00	1400.00
"	1	Comptable.....	1000.00	1000.00
"	1	Assistant comptable.....	600.00	600.00
12	1	Greffier en chef des bureaux.....	1000.00	1000.00
"	1	Commis expéditionnaire.....	500.00	500.00
"	1	Do do.....	500.00	500.00
"	1	Do do.....	500.00	500.00
"	1	Do do (9 mois à \$500)..	375.00	
"	1	Do do (3 mois à \$300)..	75.00	150.00
"	1	Do do.....	500.00	500.00
"	1	Greffier en chef des comités et élections.....	1200.00	1200.00
"	1	Do des bills privés.....	1200.00	1200.00
"	1	1er assistant.....	800.00	800.00
"	1	2e do (9 mois à \$600).....	450.00	
"	1	Chef des traducteurs français.....	1200.00	1200.00
"	1	1er assistant do.....	800.00	800.00
"	1	2e assistant do.....	600.00	600.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
		LÉGISLATION.		
		<i>Assemblée Législative.</i>		
	29	1 Orateur.....	1000.00	1000.00
	28	1 Greffier.....	1400.00	1400.00
	28	1 Assistant.....	1200.00	1200.00
	"	1 Greffier des Comités.....	1200.00	1200.00
	"	1 Do des bureaux.....	800.00	800.00
	"	1 Do des records.....	600.00	600.00
	29	1 Do en loi à \$5 par jour.....	485.00	416.21
	28	1 Commis.....	90	500.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
12	1	Chef des traducteurs anglais.....	\$ 1200.00	1200.00
α	1	Assistant.....	800.00	800.00
α	1	Greffiers des journaux français.....	1200.00	1200.00
α	1	Assistant.....	600.00	600.00
α	1	Greffier des journaux anglais.....	1200.00	1200.00
α	1	1er asst. do (9 mois à \$600)	450.00	600.00
α	1	2e do (9 mois à \$500)	375.00	
α	1	Assistant (3 mois à \$600).....	150.00	
α	1	Secrétaire de l'Orateur.....	700.00	700.00
α	1	Maitre de poste.....	600.00	600.00
α	1	Assistant do	500.00	500.00
α	1	Sergent d'armes.....	800.00	800.00
α	1	Messager en chef.....	600.00	600.00
α	5	5 messagers à \$400.....	2000.00	2000.00
α	1	1 do (du 23 mars au 30 juin '69)	110.00	
α	1	1 do		400.00
α	1	Greffier en loi.....	1800.00	1800.00
α	1	Assistant do	800.00	800.00
α	1	Bibliothécaire.....	1000.00	1000.00
13		Montant déboursé pour défrayer les dépenses de la Chambre et mandats émis.....	58009.26	66567.81
α	1	Greffier de la Couronne en Chancellerie et dépenses de son bureau... Gardiens, Chauffage et éclairage...	872.00 2658.33	1000.00 3172.40
36			93324.59	101690.21
	13	Rapporté pour Conseil Législatif....	31993.11	33861.40
	56		\$125322.70	135551.61
		<i>Bureau du Lieutenant-Gouverneur.</i>		
	1	Secrétaire privé.....	1400.00	
13	1	Aide de Camp.....	800.00	800.00
α		Escorte d'honneur à l'ouverture du Parlement.....		91.50

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
13	1	Messenger.....	400.00	400.00
	1	Do et gardien à \$1.....	242.00	
	4		\$ 2842.00	1291.50
		<i>Bureau du Conseil Exécutif.</i>		
13	1	Greffier.....	1800.00	1800.00
"	1	1er Commis.....	1200.00	500.00
"	1	Commis.....	600.00	662.49
"	1	Messenger.....	400.00	400.00
"	1	Do et gardien.....	122.00	365.00
	5		\$ 4122.00	3727.49
		<i>Département du Secrétaire Provincial.</i>		
13	1	Secrétaire Provincial.....	3750.00	3750.00
"	1	Asst. do	1800.00	1800.00
"	1	Commis.....	1200.00	1200.00
14	1	Do		700.00
"	1	Comptable des dépenses contingentes.....	1000.00	1000.00
"	1	Commis.....	1000.00	333.33
"	1	Do	800.00	800.00
"	1	Do	600.00	600.00
"	1	Messenger.....	400.00	400.00
"	1	Gardien de bureau.....	100.00	100.00
18	1	Messenger surnuméraire } voir	273.75	273.75
"	1	Commis surnuméraire } contin-		500.00
"	1	Do do } gents.		22.00
14	1	Sous registraire.....	1400.00	1400.00
"	1	Commis	1100.00	1100.00
"	1	Do.....	716.66	291.66
"	1	Messenger.....	400.00	400.00
	1	Commis surnuméraire (voir contin-gents).....	208.34	
	18		\$ 14748.75	14670.74

Québec et
0, quant à
d'après les

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

1870	Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
400.00				1071.65	1200.00
1291.50					
			<i>Bureau du Conseil Exécutif.</i>		
1800.00	16	1	Greffier.....	400.00	400.00
500.00	"	1	Gardien.....	365.00	365.00
662.49	"	1	Messenger.....	250.00	250.00
400.00					
365.00					
3727.49		3		\$ 1015.00	1015.00
			<i>Département du Secrétaire Provincial.</i>		
3750.00	17	1	Secrétaire-Provincial.....	3200.00	3200.00
1800.00	"	1	Assistant do	1200.00	1200.00
1200.00	"	1	Commis.....	62.00	730.00
700.00	"	1	Greffier permanent.....	800.00	800.00
	"	1	Commis temporaire.....	730.00	240.00
1000.00	"	2	2 commis temporaires à \$365.....	730.00	730.00
333.33	"	1	do do		416.00
800.00	"	1	Messenger.....	365.00	365.00
600.00					
400.00					
100.00					
273.75					
500.00					
22.00					
1400.00	17	1	Député Régistrare.....	400.00	400.00
1100.00					
291.66					
400.00					
4670.74		9		\$ 7487.00	8081.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes, publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
		<i>Département des officiers en loi.</i>		
14	1	Procureur général.....	\$ 3750.00	3750.00
"	1	Solliciteur général.....	2800.00	2800.00
"	1	Assistant.....	1800.00	1800.00
"	1	Commis.....	800.00	800.00
"	1	Messager.....	400.00	400.00
19	1	Commis surnuméraire (voir contin- gents).....		350.00
	6		\$ 9550.00	9900.00
		<i>Département du Trésor.</i>		
14	1	Trésorier.....	3750.00	3750.00
"	1	Sous-Trésorier.....	1800.00	1800.00
"	1	Auditeur.....	1800.00	1800.00
"	1	Teneur de livres.....	1200.00	1200.00
"	1	Do do	1200.00	1200.00
"	1	Commis	1000.00	1000.00
"	1	Do	1000.00	1000.00
15	1	Do	800.00	800.00
"	1	Do	600.00	600.00
"	1	Do		600.00
"	1	Messager et gardien de bureau.....	500.00	500.00
"	1	Do	400.00	400.00
	12		\$ 14050.00	14650.00
		<i>Département des Terres de la Couronne.</i>		
15	1	Commissaire.....	3750.00	3750.00
"	1	Assistant.....	1800.00	1816.74
"	1	Sous arpenteur général.....	2400.00	2400.00
"	1	Arpenteur et dessinateur.....	1400.00	1400.00
"	1	Do	1400.00	1010.00
"	1	Do	1240.00	
"	1	Dessinateur.....	1060.00	1060.00
"	1	Commis.....	1100.00	1100.00
"	1	Do	1100.00	1100.00
"	1	Do (ventes de terres).....	1800.00	1800.00
"	1	Do	1100.00	1100.00

Québec et
, quant à
l'après les

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

1870	Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
			<i>Département des officiers en loi.</i>		
3750.00	16	1	Procureur général.....	4000.00	4000.00
2800.00					
1800.00	16	1	1er Commis.....	1200.00	1200.00
800.00	"	1	2e do	600.00	700.00
400.00	"	1	Messenger.....	250.00	250.00
350.00					
9900.00		4		\$ 6050.00	6150.00
			<i>Département du Trésor.</i>		
3750.00	17	1	Trésorier.....	3200.00	3200.00
1800.00	"	1	Auditeur.....	1000.00	1200.00
1800.00	"	1	Comptable.....	1200.00	1200.00
1200.00	"	1	Commis correspondant.....	600.00	650.00
1200.00	"	1	Do do	500.00	550.00
1000.00	"	1	Messenger.....	365.00	365.00
1000.00	"	1	Services d'un commis extra (voir contingents).....		131.00
800.00	57	1			
600.00		7		6865.00	7296.00
600.00					
500.00					
400.00					
14650.00					
			<i>Département des Terres de la Couronne.</i>		
3750.00	18	1	Commissaire.....	3200.00	3200.00
1816.74	"	1	Assistant.....	2600.00	2678.35
2400.00	"	1	Commis (9 mois).....		1057.66
1400.00	"	1	Arpenteur en Chef.....	1800.00	1800.00
1010.00	"	1	Do et dessinateur.....	1280.00	1280.00
	"	1	Do do	730.00	730.00
1060.00	"	1	Teneur de livres (3 mois à \$1200).....	300.00	
1100.00	"	1	Commis (7 mois à \$900).....	725.00	
1100.00	"	1	Do en chef (ventes de terres)...	1800.00	1500.00
1800.00	"	1	Do	1400.00	116.66
1100.00	"	1	Do	1060.00	88.33
	"	1	Do	500.00	41.61

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1879 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870-	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
15	1	Commis.....	1060.00	1060.00
"	1	Do	1060.00	1060.00
"	1	Commis, (vente des terres).....	1240.00	1240.00
"	1	Do	1060.00	1240.00
"	1	Do	500.00	1060.00
"	1	Do (deux mois à \$500).....		83.32
"	1	Régistrare.....	1200.00	1200.00
"	1	Comptable.....	1600.00	1600.00
"	1	Commis.....	900.00	900.00
"	1	Do	500.00	500.00
"	1	Commis (bois et forets).....	1240.00	1240.00
"	1	Do	800.00	800.00
"	1	Do	800.00	
"	1	Do	600.00	600.00
"	1	Do	1240.00	
"	1	Messager.....	450.00	450.00
"	1	Do	450.00	450.00
"	1	Do	450.00	450.00
20	1	Commis surnuméraire (voir contin- gents).....	416.00	166.68
47	1	Do bureau d'enregistrement....	1600.00	1600.00
"	1	Do do	1400.00	1702.50
"	1	Do	1200.00	1502.50
"	1	Do	1000.00	600.00
"	1	Do	732.00	600.00
"	1	Do	600.00	700.00
"	1	Do	600.00	668.00
"	1	Do (1 mois à \$1400).....	116.68	1400.00
21	1	Do surnuméraire } voir		370.50
"	1	Do do } contingens.		211.50
47	1	Do	27.66	668.56
"	1	Commis.....	33.24	416.68
"	1	Do	585.00	300.00
"	1	Do	111.66	300.00
48	1	Do		730.00
"	1	Do		200.00
46			\$ 41722.24	42606.98

Québec et
, quant à
après les

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

1870	Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1869	1869
1060.00					
1060.00	19	1	Commis en chef (terres du clergé et des écoles).....	1800.00	1800.00
	"	1	Do	1240.00	1400.00
1240.00	19	1	Commis (terres du clergé et des écoles).....	1200.00	1200.00
1240.00	"	1	Do	1020.00	1100.00
1060.00	"	1	Do		310.00
83.32	"	1	Commis en chef (lettres patentes)....	1400.00	1400.00
1200.00	"	1	Do	900.00	900.00
1600.00	"	1	Do	730.00	730.00
900.00	"	1	Do en chef (bois et forêts).....	1240.00	1240.00
500.00	"	1	Do		148.00
1240.00	"	1	Do	972.00	1200.00
800.00	"	1	Do		300.00
	"	1	Comptable et Caissier (<i>accts. branch</i>)..	1800.00	1800.00
600.00	"	1	Teneur de livres.....	817.00	800.00
	"	1	Commis.....	769.00	800.00
450.00	"	1	Do	760.00	933.32
450.00	"	1	Do en chef (rapports des agens)	1400.00	1166.66
450.00	"	1	Do	1400.00	200.00
	"	1	Do	274.19	266.68
166.68					
1600.00	"	1	Do	1060.00	
1702.50	"	1	Commis (bureaux d'enregistrement)..	1400.00	1400.00
1502.50	"	1	Do temporaire.....	700.00	
600.00	"	1	Gardien de bureau.....	500.00	500.00
600.00	"	1	Messager.....	450.00	450.00
700.00	"	1	Commis en chef (chemins de colonisation).....		1600.00
668.00	"	1	Do et dessinateur.....		666.66
1400.00	"	1	Do temporaire.....		58.33
370.50	59	1	Do temporaire (voir contingens)		90.00
211.50	"	1	Do Do Do		90.00
668.56					
416.68					
300.00					
300.00					
730.00					
200.00					
2606.98		41		\$ 37018.19	36042.11

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics. 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
		<i>Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.</i>		
15	1	Commissaire.....	3750.00	3750.00
"	1	Assistant.....	1800.00	1800.00
"	1	Inspecteur des agences.....	1302.16	1200.00
	1	Architecte.....	1600.00	
15	1	Secrétaire et comptable.....	1200.00	1200.00
16	1	Do Asst.	900.00	900.00
15	1	Commis dessinateur.....	900.00	900.00
16	1	Do	900.00	900.00
16	1	Do	800.00	800.00
16	1	Messenger.....	400.00	400.00
15	1	Directeur des travaux.....		1600.00
"	1	Commis (teneur de livres).....		800.00
21	1	Do surnuméraire (voir contingens)		204.75
	12		\$ 13552.16	14454.75
		<i>Orateur du Conseil Législatif.</i>		
16		Président du Conseil Exécutif et Orateur du Conseil Législatif.....	3200.00	3200.00
		<i>Mines d'Or.</i>		
55	1	Agent.....	1825.00	1825.00
"		Police et uniformes.....	3151.57	3206.67
	1		\$ 4976.57	5031.67
		<i>Département de l'Education.</i>		
16	1	Ministre de l'Instruction publique....	1000.00	1000.00
"	1	Secrétaire.....	2000.00	2000.00
"	1	Assistant.....	1400.00	1400.00
"	1	Commis correspondant.....	1000.00	1000.00
"	1	Do do	1000.00	1000.00
"	1	Asst. do	800.00	800.00
"	1	Commis Comptable.....	1000.00	1000.00
"	1	Do expéditionnaire.....	660.00	660.00

Québec et
0, quant à
d'après les

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

1870	Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
			<i>Département de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>		
3750.00	17	1	Commissaire.....	3200.00	3200.00
1800.00	"	1	Arpenteur.....	1600.00	1600.00
1200.00	18	1	Secrétaire d'agriculture.....	800.00	800.00
	"	1	Comptable et Bibliothécaire.....	800.00	800.00
1200.00	"	1	1er Commis et dessinateur.....	800.00	
900.00	"	1	Commis.....	200.00	
900.00	"	1	Do	200.00	
800.00	"	1	Do	41.66	
400.00	"	1	Do	184.00	
1600.00	"	1	Messenger.....	335.00	365.00
800.00	"	1	Secrétaire des travaux publics.....		1000.00
204.75	58	1	Commis extra (voir contingents).....		59.00
<hr/> 14454.75		7	<i>Orateur du Conseil Législatif.</i>	\$ 8160.66	7824.00
			Cet officier n'existe pas.....		
3200.00			<i>Mines d'Or.</i>		
		1	Agent et Inspecteur.....	910.00	
1825.00			Dépenses de la police.....	654.73	
3206.67		1	<i>Département de l'Education.</i>	\$ 1564.88	
<hr/> 5031.67			<i>Département de l'Education.</i>		
	50	1	Surintendant.....	4000.00	4000.00
1000.00	"	1	Député do	2200.00	2200.00
2000.00	"	1	Commis en chef et Comptable.....	1200.00	1400.00
1400.00	"	1	Do correspondant.....	900.00	900.00
1000.00	"	1	Greffier des statistiques.....	500.00	1000.00
1000.00	"	1	Asst. Commis correspondant.....		600.00
800.00	"	1	Messenger.....	365.00	365.00
1000.00	"	1	Asst. Greffier des Statistiques.....	500.00	800.00
660.00	"	1			

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
16	1	Asst. Commis comptable.....	549.98	600.00
"	1	Messenger.....	400.00	400.00
29		Traitement des Inspecteurs d'écoles..	14725.54	18987.50
"		Journaux de l'Instruction Publique..	2947.00	2395.26
	10		\$ 27482.52	31243.76
		<i>Police.</i>		
28et29		Montant payé pour force de Police riveraine etc., uniformes, contingents etc.....	11980.52	6756.63
29		Do corps de police provinciale sous l'acte 33 Vict., ch. 24.....		2901.46
			\$ 11980.52	9658.09

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Québec et
 , quant à
 après les

 1870

 600.00
 400.00
 8987.50
 2395.26

 1243.76

 6756.63
 2901.46

 9658.09

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
52		Inspection des écoles de grammaire.	2000.00	2000.00
"		Journaux de l'Instruction publique.	1800.00	1886.02
	8		\$ 13965.00	15351.02
		<i>Police.</i>		
		Aucune telle dépense.....		

RECAPITULATION.

	QUÉBEC.		Nombre des employés.	ONTARIO.		Surplus des employés dans Québec.		Surplus de dépenses pour Québec.	
	1869	1870		1868	1869	1869	1870	1869	1870
	56	135551.61		23	102825.25	33	22497.45	33	53838.32
Législation.....	4	2842.00	2	1071.65	2	1777.35	2	91.50	
Bureau du Lieutenant Gouverneur.....	5	4122.00	3	1015.00	2	3107.00	2	2712.49	
Département du Conseil Exécutif.....	18	14748.75	9	7487.00	9	7261.75	9	6589.70	
Département du Secrétaire Provincial.....	6	9550.00	4	6050.00	2	3500.00	2	3750.00	
Département des officiers en loi.....	12	14050.00	7	6865.00	5	7185.00	5	7354.00	
Département du Trésor.....	46	41722.24	41	37018.19	5	4704.05	5	6564.87	
Département des Terres de la Couronne.....	12	13552.16	7	8160.66	5	5391.50	5	6630.75	
Orateur du Conseil Législatif.....		3200.00			3200.00		3200.00	
Mines d'or.....	1	4976.57	1	1364.88		3411.69		5031.67	
Police.....		11980.52			11980.52		9658.09	
Département de l'Éducation.....	10	27482.52	8	13965.00	2	13517.52	2	16091.74	
	170	\$273549.46	105	186022.63	65	87526.83	65	121513.13	

NOTA.—Sont compris dans les frais de Législation de Québec, les salaires des traducteurs français et anglais et leurs assistants, ainsi que du Greffier des journaux français et assistants, qui ne sont pas requis à Ontario et se montant à \$6400.

TERRES DE LA COURONNE.—Les terres de la Couronne dans Ontario produisent, année finissant le 31 Décembre 1869 \$647,794.73 et les dépenses du Département sont de \$36042.11 pour la même année. Celles de Québec produisent seulement \$473699.60 année finissant le 30 Juin 1870. Et les dépenses du Département pour la même année sont de \$42606.98.

Dans la proportion de ce que les terres de chaque Province produisent, les dépenses du Département des terres de Québec ne devraient être que de \$23,509.50. En sorte qu'elles excèdent ce qu'elles devraient être, de deux tiers, c'est-à-dire \$16,097.48.

TABLEAU COMPARATIF DES SALAIRES DE DIVERS OFFICIERS, ETC., DANS LES QUATRE PROVINCES, VIZ :

	Québec.	Ontario.	Nouvelle Ecosse	Nouveau Brunswick
Secrétaire Provincial et Ministre de l'Instruction Publique.....	\$ 4750.00	3200.00	2400.00	2400.00
Procureur Général.....	3750.00	4000.00	1600.00	2400.00
Solliciteur Général.....	2800.00
Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics.....	3750.00	3200.00	2000.00	2000.00
Ministre des terres de la Couronne.....	3750.00	3200.00	2000.00
Trésorier.....	3750.00	3200.00
Président du Conseil Exécutif et Orateur du Conseil Législatif.....	3200.00
	\$ 25750.00	16800.00	10000.00	6800.00

Formant pour Québec une dépense excédant de \$8,900 celle d'Ontario, de \$15,750 celle de la Nouvelle Ecosse et de \$18,950 celle du Nouveau Brunswick et de seulement de \$7,850 moindre que celle des trois autres Provinces réunies, pour les mêmes services.

AUTRE TABLEAU.

	Québec.	Ontario.	Nouvelle Ecosse.	Nouveau Brunswick
Orateur de la Chambre d'Assemblée.....	\$ 2400.00	1000.00	1200.00	1200.00
Indemnité des membres :
Conseil Législatif : Ontario.	14000.00
Québec, 24 membres à \$600.....	4116.00	6174.00
Nouvelle Ecosse 21 membres, 49 jours (durée de la session 69) à \$4 par jour.....
Nouveau Brunswick, 18 membres, 49 jours à \$6 par jour.....
Assemblée Législative : Québec 65 membres à \$600.....	39000.00
Ontario 82 membres à \$450.....	36900.00
Nouvelle Ecosse 38 membres à \$4 par jour, 49 jours.....	7448.00	11172.00
Nouveau Brunswick 41 membres à \$6 par jour, 49 jours.....
	\$ 55800.00	37900.00	12764.00	18546.00

Formant pour Québec une dépense excédant de \$17,900 celle d'Ontario, de \$43,036 celle de la Nouvelle Ecosse et de \$36954 celle du Nouveau Brunswick et de seulement \$13,410 moindre que celle des trois Provinces réunies pour les mêmes services.

TABEAU COMPARATIF DES OCTROIS POUR L'EDUCATION.

Québec—Année finissant le 30 Juin 1869.		Ontario—Année finissant le 31 Décembre 1868.	
Education supérieure.....	\$ 70691.00	Education supérieure.....	\$ 30600.00
Ecoles communes.....	116000.00	Ecoles communes.....	170000.00
Municipalités pauvres.....	4000.00	Municipalités pauvres.....	2000.00
Ecoles Normales et Modèles.....	43562.00	Ecoles Normales et Modèles.....	17000.00
Livres pour prix.....	2400.00	Livres pour prix, Maps, Appareils, etc.....	32000.00
Instituteurs à la retraite.....	5054.05	Instituteurs à la retraite.....	4200.00
Enseignement Agricole, Ecoles Normales.....	400.00	Enseignement Agricole, Ecoles Normales.....	2800.00
Bibliothèque du Département et Musée.....	455.63	Bibliothèque du Département et Musée.....	55000.00
Ecoles de grammaire.....	Ecoles de grammaire.....
	\$242562.68		\$313600.00
Surplus en faveur d'Ontario \$71,087.32.			
QUÉBEC.		ONTARIO.	
La recette totale de Québec pour l'année finissant au 30 Juin 1870 est de.....	1663236.36	La recette totale d'Ontario pour l'année finissant au 31 Décembre 1869 est de.....	2625179.29
La dépense totale pour Québec durant le même temps a été de.....	1584145.05	La dépense d'Ontario pour le même temps a été de.....	1444608.83
Surplus pour l'année.....	\$ 79091.31	Surplus pour l'année.....	\$ 1181570.46
NOTA.—Dans cette dépense n'est pas compris l'intérêt de la dette se montant à \$5,000,000 d'après la décision arbitrale et produisant par conséquent d'intérêt annuel à 5 par cent.....	250000.00	La dépense de Québec pour être dans la même proportion de son revenu que celle d'Ontario est au revenu d'Ontario ne devrait être que de.....	996055.50
En déduisant le surplus de l'année.....	79091.31	En sorte qu'elle excède cette proportion de.....	688089.55
Il reste un déficit pour l'année de.....	\$170908.69	Par année, représentant un capital calculé sur le pied de 5 par cent.....	\$13761750.00

LE DUTY DOMINIONS DE QUÉBEC ET D'ONTARIO

Il reste un déficit pour l'année de\$170908.69

Par année, représentant un capital calculé sur le pied de 5 par cent.\$13761780.00

AUTRE ETAT COMPARATIF ENTRE LES DEUX PROVINCES DE QUÉBEC ET D'ONTARIO.

Page des comptes publics, 1870.	QUÉBEC.	Page des comptes publics, 1869.	ONTARIO.
<p>LÉGISLATION.</p> <p>En prenant pour chaque Province le nombre total des items des comptes publics qui se rapportent à la législation, en y comprenant l'impression et distribution des Statuts, on trouvera que la différence est encore moins favorable à Québec que celle démontré ci-dessus; ainsi on trouve que pour l'année expirée le 30 Juin 1870, les frais de Législation pour Québec ont été de.....\$146337.79</p>	<p>1</p> <p>Et le total de la dépense pour la Législation d'Ontario pour l'année expirée le 31 Décembre 1869 n'a été que de.....\$ 81885.39</p>	<p>LÉGISLATION.</p>	<p>Surplus de dépense pour la Province de Québec.....\$ 64452.40</p>
5			

ARBITRAGE PROVINCIAL.

A l'ouverture de la dernière session du parlement de Québec, le Lieutenant Gouverneur s'exprimait ainsi sur la question de l'arbitrage pour diviser le surplus de la dette du Canada entre les Provinces de Québec et Ontario. « L'arbitre nommé par la Province d'Ontario et celui qui a été nommé par le gouvernement fédéral ont continué leurs délibérations sans que cette province fut aucunement représentée, et j'ai cru devoir protester contre l'illégalité de leur conduite, et plus tard contre le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en sont venus.»

Le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée adoptèrent, à l'unanimité, une adresse en réponse au discours du trône, où il était dit : « Nous remercions Votre Excellence d'avoir protesté, d'abord contre l'illégalité de leur conduite (parlant des arbitres) et plus tard contre le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en sont venus,»

Plus tard, ces deux corps adoptèrent, sur la proposition qu'en firent les membres du gouvernement local, des adresses au Gouverneur Général dans lesquelles il était dit que : « la prétendue sentence arbitrale est absolument nulle et illégale, pour toutes les raisons ci-dessus exposées, et aussi parcequ'elle a été rendue par deux arbitres qui, par suite de la résignation de leur collègue, n'avaient plus aucun pouvoir ni juridiction ; par conséquent les intentions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, n'ont pas été mises à effet et aucun titre valable n'est donné ni à l'une ni à l'autre Province, pour les dettes actives, obligations, crédits, biens et propriétés qu'il était du devoir des dits arbitres de séparer et de partager entre les dites Provinces.»

La Province de Québec ne saurait permettre que l'on dispose de ses biens ou que l'on exige d'elle aucune somme d'argent, comme elle ne saurait accepter aucuns biens, titres, crédits ou obligations en vertu de la dite prétendue sentence arbitrale, et elle doit résister et résistera par tous les moyens en son pouvoir, à l'exécution de la dite prétendue sentence arbitrale, demandant que justice lui soit rendue, et que ses droits, tels que reconnus par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, soient maintenus :

Voilà ce qui se passait à Québec, dans le cours de l'automne dernier, sous la direction de MM. Chauveau, Ouhé et, Beaubien, Archambault et Irvine, ministres locaux, appuyés de MM. Cartier, Langevin et Chapais, ministres du gouvernement fédéral. Deux mois plus tard, la chambre des communes, à Ottawa, étant saisie de la même question sur une proposition de M. Blake, M. Fournier, député libéral pour le comté de Bellechasse, voyant que le gouvernement ne proposait rien pour régler la difficulté, proposa en amendement « qu'il fut représenté à Son Excellence que dans l'opinion de cette Chambre les deux arbitres nommés, l'un par le gouvernement de la Puissance du Canada, et l'autre par celui de la Province d'Ontario, ayant entendu et jugé les questions relatives au partage de la dette entre les Provinces de Québec et Ontario, leur sentence ne peut lier les Provinces, et doit être considérée comme non avenue. »

Cette proposition était dans les mêmes termes que ceux mis dans la bouche du lieutenant gouverneur de Québec, par M. Chauveau, et adoptés dans les adresses votées par les deux chambres de Québec.

En faisant cette proposition, M. Fournier dit qu'il regrettait que les ministres représentant la Province de Québec dans le gouvernement fédéral, n'eussent pas cru cette question assez importante pour en faire mention dans le discours du trône, comme l'avaient fait les ministres de Québec.

Le premier ministre, Sir John A. McDonald, dit que le gouvernement n'avait rien à dire au sujet de cet arbitrage ; que la Chambre n'avait pas juridiction et qu'elle ne devait pas exprimer d'opinion. MM. Cartier, Langevin et Dunkin applaudirent à cette déclaration si contraire à la politique qu'ils avaient approuvée à Québec. Et MM. Chauveau, Irvine et Beaubien condamnèrent la proposition de M. Fournier et s'y opposèrent avec le gouvernement fédéral, sous le prétexte que la Chambre ne connaissait pas suffisamment la question pour la décider.

M. Dorion fit voir combien petite était la raison invoquée à l'encontre de la proposition et dit qu'il ne comprenait pas comment les membres du gouvernement de Québec et ceux qui avaient voté avec eux, à Québec, pour l'adresse en réponse au discours du trône, avant que les documents leur eussent été communiqués, pouvaient donner une semblable raison, lorsque pas un membre des Provinces Maritimes ne s'était plaint de ne pas connaître la question.

La discussion fut remise, et deux jours après, sur l'interpellation de M. Godin, M. Cartier, parlant au nom du gouvernement, dit que, sous

un jour ou deux, il ferait connaître la politique du gouvernement sur cette question. Le lendemain, lors de la reprise de la discussion, M. Fournier déclara que le gouvernement ayant promis d'annoncer sa décision sur cette question, il croyait devoir lui laisser l'occasion de développer sa politique et retirait sa proposition.

Deux jours plus tard, M. Cartier, au nom du gouvernement, annonça à la chambre que le gouvernement ne pourrait rien faire et qu'il ne ferait rien pour régler la difficulté, et qu'il laisserait aux gouvernements de Québec ou Ontario d'appeler au Conseil Privé de Sa Majesté, de la décision des arbitres, ou de s'y soumettre.

La promesse du gouvernement n'avait été faite évidemment que pour éluder la proposition de M. Fournier.

M. Dorion donna alors immédiatement avis qu'il proposerait :

1o Que le partage entre la Province d'Ontario et la Province de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au delà de la somme de \$62,500,000 mis à la charge de la Puissance du Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord présente des difficultés sérieuses qui n'ont pu jusqu'à présent être résolues d'une manière satisfaisante.

2o Que ces difficultés résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif (assets) demeuré commun à ces deux provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3o Que pour éviter ces difficultés la dette de la ci-devant Province du Canada devrait être mise en entier, à la charge de la Puissance, comme si elle l'eut été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour la part que ces Provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4o Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la priant de vouloir bien recommander que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé conformément à ces résolutions.

Cet avis n'avait pas été plus tôt donné que, sur l'interpellation de M. Fortin, M. Cartier déclarait que le gouvernement local avait déjà fait au gouvernement fédéral, mais verbalement seulement, une proposition semblable à celle de M. Dorion.

Le six Mars, M. Dorion proposa ses résolutions. M. Cartier, pour éviter de voter sur ces résolutions, souleva une question d'ordre qui fut maintenue par l'Orateur.

M. Dorion, voyant que pour éviter la question d'ordre déjà soulevée, il lui fallait faire venir la question d'une manière indirecte, donna un nouvel avis et proposa, le neuf Mars, qu'il fût présenté une adresse à Sa Majesté, représentant :

“ Qu'il n'était pas probable que la division du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada entre les provinces de Québec et d'Ontario puisse être effectuée d'une manière juste et satisfaisante par le mode pourvu par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 et que les difficultés de cette question ont été considérablement augmentées par la sentence arbitrale rendue par les arbitres nommés par le gou-

vernement de la Puissance et par celui d'Ontario en l'absence d'un arbitre pour la Province de Québec, laquelle sentence est regardée par le gouvernement et le peuple de la province de Québec comme illégale et injuste, et priant Sa Majesté de vouloir bien recommander la passation d'un acte par le parlement impérial, amendant l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à permettre au parlement du Canada de législater sur toute question se rattachant à ce surplus de la dette.

M. Cartier proposa pour amendement que tous les mots, dans la motion principale, fussent remplacés par les suivants :

“ La validité de la sentence rendue par les arbitres nommés par le gouvernement de la Puissance et par le gouvernement d'Ontario en l'absence d'un arbitre agissant de la part de la Province de Québec, étant contestée par la province de Québec, et le gouvernement du Canada en étant venu à la conclusion de ne pas agir sur la dite sentence avant que sa validité n'ait été déterminée par un tribunal judiciaire compétent, cette chambre s'abstient d'exprimer aucune opinion sur la sentence ainsi rendue.”

M. Holton proposa pour amendement à l'amendement de M. Cartier, que tous les mots dans le dit amendement fussent remplacés par les suivants :

“ Cette chambre regrette que Son Excellence le gouverneur général n'ait pas été conseillé de recommander à cette chambre d'adopter une adresse à Sa Majesté la Reine, représentant :

Que le partage entre la province d'Ontario et la province de Québec du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada au-delà de la somme de \$62,500,000 mis à la charge de la Puissance du Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, présente des difficultés sérieuses qui n'ont pu jusqu'à présent être résolues d'une manière satisfaisante ;

Que ces difficultés résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif (assets) demeuré commun à ces deux provinces, menacent de créer des embarras sérieux, et

Que pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant province du Canada devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette,—et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de recommander au Parlement Impérial la passation d'un acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord conformément aux représentations ci-dessus.

Comme l'on voit, cette proposition était identiquement la même que celle que M. Dorion avait proposée quelques jours avant. Elle avait été faite dans cette forme pour qu'elle ne fut pas déclarée hors d'ordre.

L'amendement de M. Holton étant mis aux voix, après discussion, les députés du Bas Canada votèrent comme suit :

POUR.—Messieurs Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Cimon, Coupal, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Godin, Joly, Paquet, Pelletier, Pozer et Tremblay.—16.

CONTRE.—Messieurs Archambeault, Baker, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Brousseau, Caron, Cartier Sir George E., Cayley, Colby, Daoust, Dufresne, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Irvine, Lacerte, Langevin, Langlois, Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McDougall (Trois-Rivières), McGreevy, Pinsonneault, Pope Pouliot, Robitaille, Ross (Champlain), Sriver, Simard, Sylvain, Touangeau, Wright (comté d'Ottawa).—37.

L'amendement de M. Holton ayant été perdu, le vote sur la mo-

tion de M. Cartier fut pris et les députés du Bas Canada votèrent comme suit :

POUR.—MM. Archambault, Baker, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Brousseau, Caron, Cartier Sir George E., Cayley, Colby, Daoust, Dufrosne, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Irvine, Lacerte, Langevin, Langlois, Masson (Soulanges), Masson (Terrebone), McDougall (Trois-Rivières), McGreevy, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Robitaille, Ross (Champlain), Sriver, Simard, Sylvain, Tourangeau et Wright (comté d'Ottawa).—37.

CONTRE.—Messieurs Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Cimon, Coupal, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Godin, Joly, Paquet, Pelletier, Pozer et Tremblay.—16.

A Québec, MM. Chauveau et autres ministres locaux font déclarer au Lieutenant Gouverneur et aux deux chambres que la prétendue sentence arbitrale était injuste et nulle, et que la Province de Québec ne s'y soumettrait jamais. MM. Cartier, Dunkin et Langevin approuvent ces déclarations, puisque les adresses ont été passées à l'unanimité. Mais à Ottawa, ils repoussent la proposition de M. Fournier, qui tend à déclarer la sentence nulle, et les propositions de MM. Dorion et Holton qui suggéraient un mode équitable de régler la difficulté, en mettant le surplus de la dette à la charge de la Puissance, comme elle aurait dû l'être dès l'origine. Il y a eu plus : c'est que M. Cartier a fait décider que la question doit être soumise au Conseil Privé ; ce qui entraîne nécessairement l'obligation de se soumettre à la sentence si la décision du Conseil Privé est contre la Province de Québec, et MM. Chauveau, Archambault, Beaubien et Irvine votent pour cette proposition, après avoir déclaré que le gouvernement de Québec ne se soumettra jamais à cette sentence injuste.

Les ministres étaient-ils sincères à Québec ? Alors ils ne l'étaient pas à Ottawa ; et ces contradictions ne peuvent s'expliquer que par le fait qu'à Québec, il était très populaire de déclarer que l'on résisterait de toutes ses forces à l'injustice que l'on avait commise vis-à-vis de la Province de Québec, pendant qu'à Ottawa le gouvernement craignait de se compromettre vis-à-vis de ses partisans dans la Province d'Ontario ; et pour cela il entraînait le gouvernement de Québec à voter contre ses propres propositions.

A Québec, les ministres du gouvernement du Canada soutenaient les ministres locaux : à Ottawa ceux de Québec soutiennent les ministres du gouvernement fédéral. Il est évident qu'ils avaient plus en vue leur propre position et la conservation du pouvoir que les intérêts de leur Province.

VOTES DES QUATRE SESSIONS,

Durant les quatre sessions du premier Parlement de Québec, il a été enregistré 44 votes ; dans le tableau qui suit nous indiquons la division sur les plus importants. Le chiffre 1 signifie que tel député a voté pour l'opposition dans le sens libéral ; 2 signifie qu'il a voté pour le ministère avec les conservateurs ; 0 veut dire absent : (—) veut dire que tel député n'était pas encore élu.

No. 1.—DOUBLE MANDAT.

(Le 12 Février 1868).—M. Marchand propose la seconde lecture du Bill " pour établir des dispositions spéciales concernant l'assemblée législative de la Province de Québec. " lequel bill pourvoyait à l'abolition du double mandat et à l'exclusion de la chambre de Québec, de tous les membres de la chambre des Communes ou du Sénat. M. Chauveau propose en amendement le renvoi a six mois. Cet amendement est adopté par 39 contre 21.

No. 2.—ÉLECTION DE KAMOURASKA.

(Le 22 Février 1868).—L'officier Rapporteur ayant voulu illégalement défranchiser trois paroisses de ce comté qui étaient hostiles au ministre Chapais, candidat dans ce comté, et favorables à M. C. A. P. Pelletier, candidat libéral, les électeurs se portèrent à certaines violences, et l'élection n'eut pas lieu, en sorte que ce comté ne se trouvait pas représenté dans le parlement, par la faute de l'officier rapporteur dont la conduite a été sévèrement censurée par le parlement fédéral, qui pour le punir a décidé qu'à l'avenir il n'exercerait plus la charge d'officier rapporteur. M. Marchand propose " que M. l'Orateur adresse « son warrant au greffier de la Couronne en chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans « le parlement pour le comté de Kamouraska, n'y ayant pas eu de « rapport à cette chambre de l'élection d'un membre pour le dit comté « lors de la dernière élection générale. " Le gouvernement opposa cette motion, voulant ainsi défranchiser ce comté : la motion fut négative par 31 contre 13.

No. 3—AJOURNEMENT DE 10 JOURS.

(Le 5 Février 1869.)—La seconde session du Parlement a commencé le 20 de Janvier, et le 5 Février le gouvernement n'avait encore introduit aucune mesure et n'en avait préparé aucune, vu l'absence, du Parlement de Québec, des ministres fédéraux MM Cartier, Langevin et Chapais, le gouvernement voulant du délai pour consulter ses maîtres d'Ottawa et préparer ses mesures. M. Chauveau propose l'ajournement de la chambre du 5 au 16 Février, occasionnant ainsi une dépense considérable à la Province. Cette motion fut emportée par 41 contre 13.— Dans le même temps, cependant, il y avait 59 mesures d'introduites devant le Parlement d'Ontario par le gouvernement de cette Province.

No. 4—DOUBLE MANDAT ET INDÉPENDANCE DU PARLEMENT.

(Le 23 Février 1869.)—Au bill pour assurer l'indépendance du Parlement, M. Bellingham proposa en amendement : « Qu'après l'expiration « du présent Parlement aucune personne ne pourra être élue, si elle « reçoit un salaire annuel du gouvernement imperial, de celui de la « Puissance ou du gouvernement local, excepté les membres du ministère de ce dernier » et M. Joly proposa en amendement à cet amendement d'y ajouter. « Et qu'aucun sénateur ni aucun membre de la « chambre des Communes du Canada ne pourra être nommé Conseiller « Législatif ni élu à l'Assemblée Législative. » Voulant ainsi du coup abolir le double mandat et purger le Parlement de ces individus salariés du gouvernement, siégeant comme membres indépendants, au mépris de la morale publique. Le gouvernement cependant opposa ces amendements et déclara qu'il prendrait pour un vote de non-confiance le vote de ceux qui voteraient en faveur de ces amendements—Cette motion fut rejetée par 43 contre 13.

No. 5—CHAMBRE D'AGRICULTURE.

(Le 30 Mars 1869.)—Par un bill intitulé : « Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics » le gouvernement enlevait au peuple le droit d'élire les membres du Conseil d'Agriculture et instituait un conseil, à la nomination du gouvernement, enlevant ainsi au peuple l'un de ses privilèges. M. Bachand proposa en amendement :

« 1^o Que le conseil d'agriculture sera composé de 20 membres à être pris respectivement dans chacun des vingt districts de la Province.

« 2^o Lorsque dans un district il y aura une société d'agriculture de

« district, le président de cette société sera le membre du conseil pour
« ce district.

« 3^o Si dans un district, il n'existe pas de société de district, les
« sociétés d'agriculture de comté dans ce district éliront, chacune, à leur
« assemblée générale du mois de Décembre, chaque année, une per-
« sonne pour être membre du conseil ; la personne qui aura eu la ma-
« jorité des sociétés de district en sa faveur sera membre du conseil.»—
Cette motion fut rejetée par 29 contre 8.

No. 6—INDEMNITÉ DES MEMBRES.

(Le 31 Mars 1869.)—Durant la première session du Parlement, l'in-
demnité des membres avait été fixée, comme dans Ontario, à \$450 par
session.

Le gouvernement proposa d'augmenter l'indemnité des membres,
et de la fixer à \$600 par session. M. Joly propose en amendement
qu'elle soit fixée à \$450 au lieu de \$600. Cette motion est perdue par
34 contre 16—et l'indemnité fut fixée à \$600 pour chaque session dont
la durée n'a pas jusqu'à présent excédé deux mois.

No. 7—INDEMNITÉ DES MEMBRES.

(Le 3 Décembre 1869.)—Le gouvernement ayant demandé que la
Chambre se forme en comité pour considérer une résolution relative à
l'indemnité des membres, M. Joly proposa que les mots suivants fussent
substitués, à ceux de la motion : « Que cette Chambre est d'opinion qu'il
« est absolument nécessaire de régler d'une manière définitive la question
« de l'indemnité des membres et que cette Chambre exprime son opinion
« que telle indemnité ne devrait pas excéder la somme de \$450 par
« session. »—Cette motion fut perdue par 31 contre 23.

No. 8—ARBITRAGE PROVINCIAL.

(Le 9 Décembre 1869.)—Le partage du surplus de \$62,500,000 de la
dette de l'ancienne province du Canada entre les provinces de Québec
et Ontario ayant été retardé depuis l'année 1867, par la faute et négligence
de la Province de Québec, ce qui laissait une incertitude dans
l'état des finances qui ne permettait de faire aucune entreprise, dans l'in-
térêt public, M. Joly proposa qu'il fut résolu :—« Que le retard à régler
le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada
entre les Provinces de Québec et Ontario est préjudiciable aux intérêts
de cette province.—Cette motion fut perdue par 45 contre 8.

No. 9—POLICE.

(Le 10 Décembre 1869.)—Le gouvernement local propose la seconde lecture d'un bill « pour établir un système général de police. » Ce bill pourvoyait à l'établissement d'une force de police pour toute la Province, aussi à la nomination d'un commissaire de police avec un salaire de \$2000, un surintendant avec un salaire de \$1200, à un salaire de \$500 pour chaque sergent et de \$400 à \$450 pour chaque constable ou homme de police.

Le but de cette loi était de se créer du patronage en nommant ses amis aux places créées par cet acte et en mettant une force armée à sa disposition. Cette force était d'autant plus inutile que par l'acte du Parlement fédéral, 31 Vict., ch. 73, un système général de police est organisé par toute la Puissance, et que cette police est au service du gouvernement provincial comme au service du gouvernement fédéral et que l'acte de milice [section 27] pourvoit en outre, en cas de nécessité, à une force suffisante pour le maintien de la paix et du bon ordre. M. Joly proposa que la seconde lecture de ce bill fut remise à 6 mois.—Cette motion fut perdue par 45 contre 8.

No. 10—FERMES MODÈLES.

(Le 17 Décembre 1869.)—Le gouvernement demande par une résolution adoptée en comité : « Une somme de \$15,000 pour défrayer les « dépenses de l'enseignement agricole, en rapport avec les écoles normales. » Cette somme devait être employée à unir des fermes modèles aux écoles normales.—M. Benoit proposa qu'il fut résolu : « Que la chambre n'était pas prête à adopter un système tendant à adjoindre des fermes modèles aux écoles normales et à leur en donner la Régie. »—Cet amendement fut perdu par 41 contre 15.

No. 11—PONT DORCHESTER.

(Le 17 Décembre 1869.)—Par une résolution, No. 46 adoptée en comité, le gouvernement demande la somme de \$15,000,00 pour en faire un prêt à la Compagnie du Pont Dorchester dans le comté de Québec, représenté par le premier ministre M. Chauveau. Cette compagnie était alors et depuis longtemps insolvable et incapable de payer même l'intérêt de sa dette : M. Benoit proposa en amendement « que dans l'opinion de cette chambre, il est préjudiciable aux intérêts de cette Province de prêter de l'argent pour le Pont Dorchester en la manière « requise par le gouvernement. »—Cette motion fut perdue par 30 contre 20.

No. 12—ÉDIFICES PUBLICS.

(Le 21 Décembre 1869.)—Sur la proposition du gouvernement d'approprier une somme de \$80,000 pour l'érection ou l'achat de bâties pour les départements et pour la résidence du lieutenant gouverneur, cette somme devant, d'après les résolutions être considérées comme le tiers de celle requise pour cet objet, ce qui entrainerait une dépense de \$240,000; M. Joly proposa en amendement qu'il fut résolu : « Que dans l'état d'incertitude où se trouvent nos finances, il n'est pas prudent d'engager la Province dans la construction d'édifices publics dont il est impossible de prévoir le coût. »—Cet amendement fut perdu par 45 contre 9.

No. 13—PONT DORCHESTER.

(Le 18 Janvier 1870.)—Un bill ayant été introduit par le gouvernement autorisant le prêt à la compagnie du Pont Dorchester à même les fonds publics de la somme de \$15,000,00. M. Benoit demanda le renvoi du bill à 6 mois.—Cette motion fut perdue par 36 contre 16.

No. 14—TRACÉ DU CHEMIN DE FER DU NORD A L'INTÉRIEUR.

(Le 16 Décembre 1870.)—M. Chauveau ayant demandé que la chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions relatives à l'aide à être accordé pour la construction de certaines lignes de chemins de fer, M. Joly propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés aux résolutions : « Qu'il est important que le chemin à lisses entre Québec et Montréal soit construit à une assez grande distance du fleuve pour rencontrer le but que se propose la chambre en consentant à cet octroi considérable de terres, qui est de favoriser la colonisation et que les plans et tracés du chemin soient approuvés par le gouvernement avant que les travaux soient commencés. »—Cet amendement fut rejeté par 38 contre 10.

No. 15—LICENCES.

(Le 17 Décembre 1870.)—M. Robertson demande que la chambre se forme en comité sur certaines résolutions concernant les licences—Par ces résolutions le gouvernement qui avait déjà augmenté, par ordre en conseil, les taxes sur les procédés judiciaires, continuait son système d'augmentation de taxes sur la population pour se créer de nouveaux revenus.

M. Joly propose en amendement : « Que cette chambre est d'opinion que, avant de donner son consentement à l'imposition de nou-

« velles taxes, il est désirable de chercher les moyens de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la législation. »—Cette motion fut rejetée par 45 contre 9.

No. 16—TERRES DE LA COURONNE.

(Le 19 Décembre 1870.)—M. Tremblay propose : « Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir du mode d'administration des terres de la Couronne et de suggérer tel changement qu'il croira propre à faciliter l'établissement des terres publiques, le dit comité ayant le pouvoir de réquérir la présence des personnes qu'il jugera en état de fournir des renseignements utiles et de se procurer dans les départements publics et ailleurs les documents qui lui paraîtront indispensables à l'examen des questions qui lui seront soumises. »—Cette motion est rejetée par 29 contre 12.

No. 17—INDÉPENDANCE DU PARLEMENT.

(Le 22 Décembre 1870.)—M. Joly demanda la seconde lecture d'un bill pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette Province. Ce bill contenait une disposition excluant de la chambre locale les ministres fédéraux. Leurs refus de prendre part à la discussion de l'arbitrage qui venait d'avoir lieu et de donner les explications qui leur furent demandées en chambre démontraient clairement les inconvénients de leur présence dans la législature locale de Québec, inconvénients qui se firent sentir dans bien d'autres cas.— Cette motion fut négative et le bill rejeté par 38 contre 13.

No. 18—MINES D'OR.

(Le 22 Décembre 1870.)—M. Irvine propose la réception du rapport du comité sur le bill pour amender les actes d'amendement des mines d'or de 1868 et 1870. Ce bill contenait une dernière clause qui constituait un empiètement sur les droits des particuliers au profit de la compagnie DeLery.

M. Joly fit motion que le bill fut amendé en en retranchant cette dernière clause....La motion fut rejetée par 21 contre 16.

ERRATA.

A la page 4, montant des dépenses, lisez \$1,584,145, au lieu de \$1,831,163 ; la deuxième ligne plus bas, au lieu de \$671,163, lisez \$424,145.

Erreur dans le total : au lieu de \$1,407,927, lisez \$1,160,909.

TA
De
le si
dépu
sition
2 sig
le m
serva
sent
dépu
élu.
NO
Bach
Beau
Bellin
Belle
Berge
Besse
Blais
Brigh
Cantw
Cartie
Carte
Cauch
Chap
Chaple
Chauv
Churo
Cléme
Coutlé
Craie
Desau
Desau
Dugas
Dunkl
Fortin
Garon
Gaud
Géline
Gend
Genest
Harwo
Hamilt
Hearn
Homm
Irvine
Joly, H
Jodoin
Laberg
Lafont
Larue
Langev
Layallé
Lezava
Locke
Maillo
Marcha
Mathie
Moll, D
Molle
Ogilvie
Ouinet
Pelletie
Pisard
Pozar
Ponpor
Rhéau
Roberts
Ross, J
Roy, C
Robert
Sénécal
Simard
Trembl
Thérien
Verroul

